

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT GENERAL ET DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

## Procédure complète

## FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique est à compléter par le candidat - ou, s'il est mineur, par ses responsables légaux - et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique.

□ Ne dispose d'aucun aménagement sur le temps scolaire mais souhaite des aménagements complémentaires

IDENTITE DU CANDIDAT		
NOM de famille du candidat :	NOM d'usage du candidat :	
Prénom(s):	Date de naissance :Sexe : 🖵 F 🗖 M	
Adresse:		
	Tél. :	
Adresse électronique :		
Nom et adresse du représentant légal (si différent) :		
<u>Classe</u>		
Préciser l'établissement scolaire où est inscrit le candidat		
/ille : Courriel :		
EXAMEN PR	RESENTE	
Enseignements de spécialité en classe de première (écrire en toutes  1. Spécialité		
1. Spécialité		
1. Spécialité		
1. Spécialité	EE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS	
1. Spécialité	EE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS	
1. Spécialité	EE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS	
1. Spécialité	EE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS	

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité
odnardat od son representant regar	Ne concerne pas les candidats individuels	par la ODAI II	administrative
	TEMPS OU ESPAC	LCE	
1. Temps majoré	72.00 00 20 70		
<ul> <li>(dans la limite d'un tiers temps)</li> <li>1.1. Préparation des épreuves orales ou pratiques</li> <li>1.1.1 - un tiers-temps (1/3)</li> </ul>	<b>1.1.1</b>	<b>1.1.1</b>	Valide la demande □ 1.1.1 - MH104
□ 1.1.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	1.1.2	1.1.2	1.1.2
1.2. Epreuves écrites  ☐ 1.2.1 - tiers temps ☐ 1.2.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.2.1 □ 1.2.2	□ 1.2.1 □ 1.2.2	□ 1.2.1 - MH102 □ 1.2.2 – MH101
☐ 1.3.1 - tiers temps ☐ 1.3.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.3.1 □ 1.3.2	□ 1.3.1 □ 1.3.2	□ 1.3.1 - MH103 □ 1.3.2
1.4. Epreuves pratiques  □ 1.4.1 – tiers temps □ 1.4.2 – autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.4.1 □ 1.4.2  Observations:	☐ 1.4.1 ☐ 1.4.2  Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ pièces justificatives insuffisantes ☐ aucune pièce justificative ☐ aménagements demandés sans rapport avec difficultés ☐ autres motifs:	□ 1.4.1 – MH105 □ 1.4.2  Refus à motiver :
2. Pause Possibilité de se déplacer, de sortir, de se restaurer et/ou de bénéficier de soins (avec temps compensatoire y compris pendant la 1 <sup>ère</sup> heure)  Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.   2	□ 2  Observations:	Observations:  Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Valide la demande ☐ 2- MH118  Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
2. League installation de la celle	candidats individuels		Valide la demande
3 - Locaux, installation de la salle (à préciser) :			valide la dellialide
☐ 3.1 - accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1 <sup>ère</sup> heure	□ 3.1	□ 3.1	□ 3.1 – MH201
□ 3.2 - proximité de l'infirmerie □ 3.3 - accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur)	□ 3.2 □ 3.3	□ 3.2 □ 3.3	☐ 3.2 – MH202 ☐ 3.3 – MH204
☐ 3.4 – accessibilité des locaux, fauteuil roulant	□ 3.4	□ 3.4	□ 3.4 – MH206
☐ 3.5 - conditions particulières d'éclairage à préciser :	□ 3.5	□ 3.5	□ 3.5 – MH209
			□ 3.6 – MH211
□ 3.6 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser :	3.6	3.6	U 3.0 - MINZTI
☐ 3.7 - salle à faible effectif			□ 3.7 – MH214
☐ 3.8 - seul dans une salle (situation	□ 3.7	□ 3.7	□ 3.8 – MH212
exceptionnelle)	□ 3.8	□ 3.8	3.6 - WINZ12
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable	Refus à motiver :
		pièces justificatives	
		insuffisantes  aucune pièce justificative	
		aménagements demandés	
		sans rapport avec difficultés  autres motifs :	
	AMENAGEMENTS TECH	•	
4 - Aides techniques			
4- 1 Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)			Valide la demande
☐ 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat	4.1.1	4.1.1	□ 4.1.1 – MH413
☐ 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen	<b>4.1.2</b>	<b>4.1.2</b>	□ 4.1.2- MH414
□ 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe A préciser :	<b>4.1.3</b>	<b>4.1.3</b>	□ 4.1.3- MH405
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifiques sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander leur installation avant l'épreuve.  Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens.			
4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette			
(à préciser) :  4.2.1 - calculatrice simple non	□ 4.2.1	<b>4.2.1</b>	Valide la demande  ☐ 4.2.1 - MH402

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
programmable 4.2.2 - machine braille 4.2.3 - système Haute Fréquence 4.2.4 - autres	□ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4	□ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4	☐ 4.2.2 - MH403 ☐ 4.2.3 - MH403 ☐ 4.2.4 - MH403
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable  pièces justificatives insuffisantes  aucune pièce justificative  aménagements demandés sans rapport avec difficultés  autres motifs:	Refus à motiver :
5 - Mise en forme des sujets  5.1 – sujet en braille intégral  5.2 – sujet en braille abrégé  5.3 – sujet en caractères agrandis - Arial 16  5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20  5.5 – sujet en format numérique  HTML  PDF  5.6 – sujet en A3  5.7 – autres:	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3 □ 5.4 □ 5.5 □ HTML □ PDF □ 5.6 □ 5.7  Observations:	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3 □ 5.4 □ 5.5 □ HTML □ PDF □ 5.6 □ 5.7  Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable □ pièces justificatives insuffisantes □ aucune pièce justificative □ aménagements demandés sans rapport avec difficultés □ autres motifs :	Valide la demande  □ 5.1 – MH301  □ 5.2 – MH302  □ 5.3 – MH310  □ 5.4 – MH303  □ 5.5 – MH306  □ HTML □ PDF  □ 5.6 – MH304 □ 5.7  Refus à motiver:
6 - Communication  □ 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves	☐ 6.1	☐ 6.1	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401
<ul> <li>écrites et /ou orales</li> <li>6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat</li> <li>6.3 Consignes orales données par</li> </ul>	□ 6.2	□ 6.2	☐ 6.2 – MH508
écrit  6.4 - Autres (à préciser)	6.3	6.3	☐ 6.3 – MH601
	<b>□</b> 64	6.4	6.4
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable  pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	candidats individuels		
	AIDES HUMAINE	S	
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants):  7.1 - secrétaire lecteur 7.2 - secrétaire scripteur 7.3 - assistant 7.3.1 - Reformulation des consignes complexes	□ 7.1 □ 7.2 □ 7.3.1 □ 7.3.2	□ 7.1 □ 7.2 □ 7.3.1 □ 7.3.2	Valide la demande  7.1 − MH512 7.2 − H513 7.3.1 − MH521 7.3.2 − MH522
7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique	7.3.3	<b>1</b> 7.3.3	7.3.3 – MH523
7.3.4 - autre (préciser)	7.3.4	□ 7.3.4	□ 7.3.4 – MH501
7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	7.4	7.4	7.4 - MH502
7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement	7.5	7.5	☐ 7.5 – MH503
7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	7.6 Observations:	7.6	□ 7.6 – MH504
	Ubservations .	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable  pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
	ADAPTATIONS ET DISF	PENSES	
8- Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur 8.1 – Adaptations générales  8.1.1 - épreuves orales possibilités de réponses écrites	<b>a</b> 8.1.1	<b>8.1.1</b>	□ 8.1.1 – MH602
<ul><li>8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales</li></ul>	□ 8.1.2	□ 8.1.2	□ 8.1.2 – MH632
■ 8.1.3 - Autres  Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :	8.1.3	8.1.3	8.1.3

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
8.2 – Adaptations spécifiques	□ 8.2.1	□ 8.2.1	□ 8.2.1 – MH619
8.2.1 - Epreuve de Français : réduction de nombre de textes	8.2.2	8.2.2	□ 8.2.2 – MH623
8.2.2 – Compétences	0.2.2	0.2.2	<b>3</b> 6.2.2 – WITI023
expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre,  8.2.3 – Compétences expérimentales baccalauréat	□ 8.2.3	□ 8.2.3	□ 8.2.3 – MH651
technologique STL: biochimie-biologie-biotechnologie  8.2.4 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL: sciences	□ 8.2.4	□ 8.2.4	□ 8.2.4 – MH652
physiques et chimiques en			
laboratoire  8.2.5 – Partie pratique : numérique et sciences	8.2.5	□ 8.2.5	□ 8.2.5- MH650
informatiques	□ 8.2.6	□ 8.2.6	□ 8.2.6 – MH647
8.2.6 – partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	<b>3.2.7</b>	<b>3.2.7</b>	□ 8.2.7 – MH648
<b>8.2.7</b> – partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	8.2.8	8.2.8	☐ 8.2.8- MH625
8.2.8 – Evaluation commune d'Histoire-Géographie : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par			<b>2</b> 0.2.0 mmo20
un texte  8.2.9 – Evaluation commune: Epreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou physique-chimie (STD2A):): remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte	8.2.9	8.2.9	□ 8.2.9 – MH646
8.2.10 – évaluation commune de	8.2.10	8.2.10	□ 8.2.10 – MH649
spécialité LLCER (1 <sup>ère</sup> )  9- Dispenses	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable     pièces justificatives     insuffisantes     aucune pièce justificative     aménagements     demandés sans rapport     avec difficultés     non conforme à la     réglementation     autres motifs:	Refus à motiver :
Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A Langue vivante :			
9.1 – Compréhension écrite de l'évaluation commune de langue vivante A	9.1	9.1	9.1 - MH633
9.2 - Expression écrite de l'évaluation commune de langue vivante A	9.2	9.2	9.2 – MH634
9.3 - Compréhension orale de l'évaluation commune de langue vivante A	9.3	9.3	9.3 – MH635
9.4 - Expression orale de l'évaluation commune de langue vivante A	9.4	9.4	9.4 – MH636

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	candidats individuels		
9.5 - Dispense de l'évaluation commune de l'enseignement technologique en langue vivante A	9.5	9.5	9.5 – MH629
9.6 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.6	9.6	☐ 9.6 – MH637
9.7 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.7	9.7	☐ 9.7 – MH638
9.8 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B	9.8	9.8	9.8 – MH639
9.9 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante B	9.9	9.9	9.9 – MH640
9.10 – Dispense de l'évaluation commune de langue vivante B	9.10	9.10	☐ 9.10 – MH645
9.11 - Compréhension écrite des évaluations communes de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)	9.11	9.11	9.11 – MH641
9.12 - Expression écrite de l'épreuve obligatoire de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)	9.12	9.12	☐ 9.12 – MH642
9.13 – Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	9.13	9.13	☐ 9.13 — MH654
Autre:     9.14 – Compétences expérimentales en physique-chimie et sciences de la vie et de la terre (uniquement pour les candidats au baccalauréat général)     9.15 – partie pratique de l'enseignement	9.14	9.14	☐ 9.14 - MH612
de spécialité numérique et sciences informatiques	9.15	9.15	☐ 9.15 – MH653
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable  pièces justificatives insuffisantes  aucune pièce justificative  aménagements demandés sans rapport avec difficultés  autres motifs:	Refus à motiver :
ETALE	MENT D'EPREUVES OU CONS	ERVATION DE NOTES	
10 - Etalement du passage des			
épreuves :			Valida la desser d
□ 10.1 - la même année	D 10.1.1	□ 10.1.1	Valide la demande  ☐ 10.1.1 – MH610
10.1.1 – évaluations communes (EC)			□ 10.1.2 – MH610
10.1.2 - Epreuves terminales (lister les épreuves prévues à cette date)	10.1.2	10.1.2	
☐ 10.1.3 - Epreuves de remplacement (lister les épreuves prévues à cette date)	<b>10.1.3</b>	<b>1</b> 0.1.3	☐ 10.1.3 – MH610
☐ 10.2 - année n+1 ☐ 10.2.1- Evaluations communes (EC)	□ 10.2.1	<b>1</b> 10.2.1	☐ 10.2.1 – MH610
☐ 10.2.2 - Epreuves terminales	<b>1</b> 0.2.2	<b>1</b> 10.2.2	

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
(lister les épreuves prévues à cette date)	carratate mamades		☐ 10.2.2 – MH610
☐ 10.2.3 - Epreuves de remplacement (lister les épreuves prévues à cette date)	<b>10.2.3</b>	<b>1</b> 10.2.3	☐ 10.2.3 – MH610
☐ 10.3 - sur plusieurs sessions  (préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer) :	Observations:	□ 10.3  Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable □ pièces justificatives insuffisantes □ aucune pièce justificative □ aménagements demandés sans rapport avec difficultés □ autres motifs:	10.3 – MH610  Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN  □ 11 - Conservation des notes Epreuves terminales déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes		Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	□ 11 – MH609
RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE CANDIDAT  Je soussigné(e)			
<i>sulvants</i> ( <i>preciser le nombre d'aménageme</i> J'atteste que cette demande d'aména	•		
Fait à :	Le		
Signature du candidat	Nom P	rénom :	
	Signati	ure des responsables légaux (s	
Ohaf diffehilaan oo f			
Chef d'établissement  NOM :  Prénom :			

Date:	Cachet de l'établissement
Signature	
Médasin désigné par le CDADU	
Médecin désigné par la CDAPH	
NOM:	
Prénom :	
Date:	Cachet
Signature	
Autorité administrative Date :	Cachet
<del></del>	
Signature	